

nécessaire de lester la queue de l'appareil afin d'obtenir l'équilibre. Nous y sommes parvenus » explique le réalisateur qui a demandé à Richard Sarrazy de piloter l'hé-

mations, des photos d'époque à la force incroyable et bien entendu des cartes militaires afin que le public puisse comprendre les enjeux. Nous reconsti-



Les techniciens à l'œuvre dans l'hélicoptère.

Toute l'équipe. De gauche à droite : Ronan Chapalain (assistant), Pascal Vuong (réalisateur), Richard Sarrazy (pilote d'hélicoptère) et Jim Swanson (conseiller).

## » TRIBUNAL DE CHERBOURG

# Ivre et dévêtu, il se frotte aux jeunes filles

« Il a dit qu'il préférerait aller travailler plutôt que venir s'embêter ici ! » Pour se défendre des deux délits d'« agression sexuelle sur un mineur de 15 ans » et d'« exhibition sexuelle », il y a mieux que de briller par son absence. Pourtant, mardi après-midi, Gérard Lepoittevin, 42 ans, ne s'est pas présenté à la barre. Pour lui, ce qui s'est passé dans la soirée de ce jour de l'an 2010-2011, à Saint-Pierre-

Église, n'est sans doute qu'une broutille. Pour la fille de 13 ans (à l'époque) victime de ses agissements, beaucoup moins. D'ailleurs, elle a mis pas moins de six mois avant de se confier à sa mère.

Ce soir-là, Gérard Lepoittevin a trop bu. La musique et l'ambiance aidant, il a commencé à se dévêtir, avant de finir complètement nu et de s'exhiber ainsi devant tous les invités. Surtout, il s'est mis à

danser avec cette jeune fille de 13 ans en la caressant, par-dessus ses vêtements à elle, sur ses parties « sensibles ». « Il a eu aussi un comportement déplacé avec deux autres jeunes mineures, en se frottant à elles en dansant, toujours nu au milieu de l'assemblée », a précisé Laurent Manhes, le président du tribunal. Il a refusé l'expertise psychiatrique. Il a plus ou moins reconnu les faits en

mettant cela sur le compte de l'alcool. Il a déclaré aux enquêteurs : « Ça fait un peu nunuche de ma part... »

La victime principale, encouragée à venir témoigner devant le tribunal par sa maman, a précisé que le prévenu s'était excusé. Selon son avocate, M<sup>e</sup> Desrués : « M. Lepoittevin prend ça avec beaucoup de légèreté, alors que ça a eu du retentissement sur elle. » Huit cents euros ont été de-

mandés en réparation. Séverine Delacour, substitut du procureur, a insisté sur le fait qu'il ne soit pas venu mardi « présenter sa personnalité, présenter ses regrets sur ces faits qui ont duré environ une dizaine de minutes. J'aurais aussi aimé que l'on entende les autres adultes présents à cette soirée ». Elle a réclamé une peine de dix mois de prison ferme, eu égard notamment à son absence au

procès, son absence de prise de conscience, et à son casier judiciaire mentionnant quatre condamnations (mais pas de récidive légale).

Le tribunal a finalement condamné Gérard Lepoittevin à deux mois de prison ferme. Il est désormais inscrit au Fijais (Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles); il devra en outre payer la somme de 800 € à la jeune fille.

PDM - 16105/13

# Il vole le chéquier de sa propre mère

Arrivé entre deux surveillants pénitentiaires, puisqu'il purge actuellement une peine de prison à Coutances dans le cadre d'une affaire d'extorsion et de violences, le jeune prévenu qui atteindra bientôt la vingtaine a le sourire. « Il est toujours souriant, ce n'est pas qu'il se moque de vous ou des victimes », se sent d'ailleurs obligée de préciser son avocate. Il était poursuivi mardi après-midi pour vols de chèquiers, contrefaçon ou falsification de chèques, et usage de ces

chèques. Il y a deux victimes distinctes : le frère d'un ex-voisin qui s'est fait voler à l'occasion d'un déménagement - « J'ai trouvé le chéquier par terre, dans l'entrée... » - et... sa propre mère !

## ■ Elle ne lui en veut pas

Il a utilisé quatre chèques appartenant à sa mère (pour un compte fermé) en imitant sa signature, fin janvier 2012, afin d'acheter un deux-roues de 50 cm<sup>3</sup> (450 €, il sera restitué

au particulier) ; une moto à 900 € ; des vêtements dans un magasin de Valognes ; un PC portable à 675 € auprès d'un autre commerçant valognais. Ce dernier, présent à l'audience, réclame le remboursement de l'ordinateur, car aucune des sommes inscrites sur ces différents chèques n'a pu être perçue. Quant aux trois chèques utilisés sur le deuxième chéquier volé en février 2012, ils ont servi à faire le plein de carburant, à acheter deux paquets de ciga-

rettes, et à acheter une moto (déjà déposé !) d'une valeur de 2900 €.

À la barre, Mehdy Hamzaoui confirme qu'il ne conteste pas les faits et assure qu'il n'a « pas d'explication » à donner à propos de cette affaire. Son casier judiciaire compte déjà quatre mentions, et une cinquième est en cours d'inscription. M<sup>e</sup> Tréhel, pour un vendeur de moto floué, détaille la situation de son client : « Il a récupéré sa moto, c'est vrai, mais il aurait mieux valu que

non, car elle a été accidentée ! Entre les réparations à effectuer et les pièces à changer, le devis indique qu'il y en a pour 2061 €. Mon client réclame donc cette somme. »

L'avocate du jeune prévenu précise que la mère « n'en veut pas à son fils, elle s'aperçoit qu'il est en pleine prise de conscience. Il travaille bien en prison, et un CDI dans la restauration est en négociation pour qu'il ait un emploi à sa sortie ».

Le tribunal a condamné Mehdy Hamzaoui à six mois de prison dont quatre mois avec sursis, mise à l'épreuve pendant deux ans, avec des obligations de travail ou formation et d'indemnisation des victimes. « Si vous ne remboursez pas ces sommes (675 € pour le vendeur de l'ordinateur, 2061 € pour le vendeur de la moto plus 250 € de frais de justice), vous devrez effectuer ces quatre mois de prison supplémentaires », conclut le président Manhes.

# La solidarité financière mère-fille a ses limites

Une jeune femme de 31 ans était jugée mardi après-midi par le tribunal correctionnel de Cherbourg pour avoir signé plus d'une soixantaine de chèques émanant du chéquier de sa mère, lourdement handicapée.

Dans cette famille de Saint-Jean-de-la-Rivière, la solidarité - notamment financière - n'est pas un vain mot. Depuis

subi un accident vasculaire cérébral. Depuis, elle se déplace en fauteuil roulant et ne répond plus que par « oui » ou « non ».

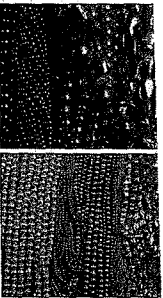
ration ? » Ce à quoi la trentenaire, visiblement vexée de devoir se justifier devant les juges,

était en convalescence à l'hôpital après son AVC. « J'ai donc récupéré le chéquier

Laurent Manhes a alors tenté ensuite d'entamer un dialogue avec la dame en faiblesse.

Les B

Du 2



CH

LES COURSES HIPPIQUE  
www.lescourseshippique  
Allo calendrier : 0 826 82  
\*Prix d'un appel local

27 Ipad  
soit un par in

Une  
Renault

témoin d'un événement  
appelez le 02 33 97 16 20  
LA PRESSE

Cherbourg ne s'arrête pas au Pont Tournant  
Rue du Val-  
LA GREPÈNE DU MON